

Licence Langues Etrangères Appliquées

Année universitaire
2019-2020

Critères de sélection pour une mobilité Internationale en 3^{ème} année – semestre 6

La possibilité de partir pendant un semestre en université à l'étranger dans le cadre de la licence est l'un des principes phares de *LEA Clermont* (Langues Etrangères Appliquées), principe qui offre à chaque étudiant la possibilité d'étudier dans une université étrangère pendant un semestre complet (au semestre 6) dans le cadre de ses études.

Le nombre de places en universités partenaires aux quatre coins du monde étant limité, les étudiants ont la possibilité de candidater soit dans un pays anglophone, soit dans un pays correspondant à leur langue vivante B (aucune candidature dans un pays correspondant à la langue vivante 3 n'est acceptée).

Les vœux des étudiants sont examinés au cours du semestre 4. Le candidat doit impérativement avoir passé les certifications nécessaires en anglais et si nécessaire dans sa langue vivante B ; Il/elle doit avoir obtenu les scores requis par les universités partenaires lors du dépôt de sa candidature à la mobilité.

La candidature de chaque étudiant est étudiée par la commission de licence Relations Internationales LEA composée de tous les enseignants-chercheurs responsables de zone LEA. Les critères de sélection pris en compte sont les certifications requises ainsi que la moyenne générale de chaque candidat sur les 3 premiers semestres de son cursus LEA, ceci au regard du nombre de places disponibles sur la destination demandée par le candidat et des fluctuations liées aux évolutions des échanges entre universités.

Parcours, mineure ou coloration

Tout parcours confondus : Commerce et affaires internationales (CAI); Conception de l'information multilingue (CIM) ; Interculturalité et ressources humaines (IRH).

Mobilité à caractère obligatoire

Choix entre un semestre en mobilité dans une université partenaire, ou un stage de douze semaines minimum à l'étranger.

Sélection pour les mobilités études

Classement sur critères d'excellence et en fonction du nombre de places : moyenne des trois premiers semestres du cursus LEA - affectation soumise à la décision de la commission de licence Relations Internationales LEA.

Candidature à effectuer en LEA 2^{ème} année

Mise en ligne du dossier de candidature sur l'intranet Relations Internationales LEA à partir de janvier. A télécharger en deux exemplaires, fournir les certifications en langues étrangères selon le pays de destination et la langue d'études. Retour des dossiers en février.

Affectations communiquées à la mi-avril.

Départ en mobilité soumis à la validation obligatoire de la 2^{ème} année LEA.